



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service des affaires médicales et sociales**

**Bureau des prestations d'actions sociales**

Affaire suivie par : Colette LIWENGE  
Tél. : 01 44 62 41 91  
Mél : colette.liwenge@ac-paris.fr  
affaires.sociales@ac-paris.fr

12 boulevard d'Indochine  
CS 40049  
75933 PARIS Cedex 19

**ALLOCATION AU LOISIRS-VACANCES DES ENFANTS**

(Action sociale d'initiative académique : ASIA)

Ces 4 aides ne sont pas cumulables entre elles. Elles peuvent s'ajouter à certaines prestations interministérielles versées pour le même séjour. **(Cocher la case utile).**

- Vacances familiales
- Colonies de vacances ou centres de vacances pour adolescents
- Séjours linguistiques
- Loisirs pendant les vacances (activités culturelles, sportives...)

Cette prestation n'est versée que dans la limite des crédits disponibles. Le fait de remplir les conditions requises ne confère pas à l'agent un droit à l'obtention de la prestation. Elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes.

Cette aide est fixée à **125 euros** par an et par enfant.

**Demandeur**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

N° de téléphone où vous êtes joignable : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

**Situation familiale**

Célibataire  Marié/e  Pacsé/e  Divorcé/e  Séparé/e  Veuf/ve  Union libre  Instance de divorce

Nombre d'enfant et âge : déjà dans le tableau « personnes vivant au foyer » \_\_\_\_\_

**Situation professionnelle**

Stagiaire  Néo-Titulaire  Mutation  reprendre les mêmes éléments que pour l'ALL

Date d'entrée dans l'EN : \_\_\_\_\_ Corps : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_

Établissement d'affectation : \_\_\_\_\_

Public  Privé  Supérieur

**Personnes vivants au foyer**

Nom et Prénoms	Date de naissance	Profession ou situation scolaire ou universitaire
Conjoint, concubin ou pacsé :		
Enfants :		
Autres (lien de parenté) :		

**Situation financière**

RESSOURCES MENSUELLES	MONTANTS BRUTS
Salaire <b>brut</b> du demandeur	
Salaire <b>brut</b> , chômage ou pension du conjoint, concubin ou pacsé	
Complément de libre choix d'activité de la Paje	
Salaire <b>brut</b> , chômage des enfants vivant au foyer	
Pension alimentaire ou allocation de soutien familial	
Salaire, chômage ou pension des autres personnes vivant au foyer	
Autres ressources : (à préciser : revenus fonciers, immobiliers, etc...)	
<b>T O T A L</b>	

Éventuellement, situation particulière à détailler :

**Séjour ou activité**

**Tableau à compléter obligatoirement**

Nom et prénom des enfants	Dates de début et de fin de séjour ou des activités	Adresse complète du lieu du séjour ou des activités	Préciser le type de vacances : - vacances familiales - colonies de vacances - séjours linguistiques - loisirs

Je, soussigné (e) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et n'avoir pas d'autres ressources que celles indiquées.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ **Signature du demandeur :**

## **BENEFICIAIRES**

Les personnels de l'académie de Paris rémunérés sur le budget de l'Etat, dont les enfants partent en colonies de vacances, en séjours linguistiques, en famille, dans la famille ou qui pratiquent une activité sportive ou culturelle, pendant les vacances scolaires, peuvent sous certaines conditions bénéficier d'une aide.

Les agents contractuels doivent être liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à 6 mois et être en fonction au moment du séjour ou du stage de l'enfant ou des vacances.

## **CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

- Etre en position d'activité et être affecté dans l'académie de Paris.
- Etre retraité de l'Éducation nationale et avoir son domicile à Paris.
- Les enfants doivent être âgés **de moins de 20 ans** au moment du séjour ou des vacances et vivre au domicile du demandeur. Il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants porteurs de handicap.

## **RESSOURCES A PRENDRE EN CONSIDERATION**

Le salaire brut du demandeur, celui de toutes les personnes vivant au foyer ainsi que tous les autres revenus (fonciers, immobiliers, indemnités journalières, chômage, pensions alimentaires, etc...)

Pour une personne seule, il n'est tenu compte que de la pension alimentaire supérieure à 80 € par enfant

Les prestations familiales ne sont pas prises en compte à l'exception du complément de libre choix d'activité de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) et de l'allocation de soutien familial.

ENFANTS À CHARGE de moins de 21 ans vivant au foyer	RESSOURCES MENSUELLES <b>BRUTES</b> À NE PAS DÉPASSER	
	Ménage	Personne seule
Sans enfant à charge	2 835 €	2 425 €
1 enfant	3 140 €	2 730 €
2 enfants	3 445 €	3 035 €
3 enfants	3 750 €	3 340 €
Par enfant en plus	+ 305 €	+ 305 €

## **PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE**

(Tout dossier incomplet et/ou non signé sera retourné)

- ❖ La copie de la dernière fiche de paie, du relevé des indemnités journalières (en cas de maladie ou de chômage) ou du bulletin de pension pour le demandeur ainsi que l'ensemble des personnes vivant au foyer.
- ❖ La copie de l'arrêté d'affectation pour les personnels titulaires ou stagiaires
- ❖ Pour les agents contractuels, la copie du contrat de travail (contrat initial égal ou supérieur à 6 mois)
- ❖ La copie du livret de famille ou de l'acte de naissance des enfants
- ❖ Veuf ou veuve d'un agent de l'Education nationale : la copie de la pension de réversion ainsi que le dernier bulletin de salaire du/de la conjoint(e) décédé(e).
- ❖ Pour les personnels divorcés ou séparés, la copie du jugement précisant l'attribution de l'hébergement régulier à l'agent demandeur
- ❖ La copie du jugement de tutelle
- ❖ La copie du dernier avis d'imposition du demandeur et des personnes vivant au foyer
- ❖ Le relevé de la caisse d'allocations familiales
- ❖ Un relevé d'identité bancaire
- ❖ Le justificatif pour les colonies de vacances ou les centres de vacances pour adolescents, les séjours linguistiques, les loisirs pendant les vacances
- ❖ Une attestation de l'employeur précisant que le conjoint ou la conjointe ne perçoit aucune allocation similaire.

Dossier à compléter et à **retourner de préférence par mail** ([colette.liwenge@ac-paris.fr](mailto:colette.liwenge@ac-paris.fr)) au SAMS , accompagné des pièces justificatives ou à défaut par courrier à l'adresse suivante :

**SAMS - ASIA - Rectorat de Paris - 12 boulevard d'Indochine - CS 40 049 - 75933 Paris Cedex 19**